

Avis adopté

Séance plénière du 29 janvier 2025

Restauration de la nature : face à l'urgence, donnons l'envie d'agir

Déclaration du groupe Agriculture

Pour mesurer, concrètement, les enjeux de cet avis, la commission s'est rendue en Seine-Maritime, à l'invitation de la fédération départementale des chasseurs ; les déplacements sont toujours riches d'enseignement et aident à percevoir le réel derrière les titres de nos avis.

Le texte proposé est équilibré même si le groupe de l'agriculture a exprimé au cours des travaux quelques différences de point de vue sur certains sujets.

Les débats ont notamment porté sur la forêt dont le traitement paraissait parfois en décalage avec la forêt que connaissent les ruraux que représente le groupe de l'agriculture.

L'Académie des Sciences place le France au premier rang européen pour la richesse de sa biodiversité forestière. La forêt abrite une biodiversité propre et exerce une fonction refuge des biodiversités urbaine et agricole. Il faut donc, tout en tenant compte des pressions subies par le milieu forestier, encourager et valoriser les actions des propriétaires dans la gestion à long terme de ce patrimoine naturel. La préconisation 7 va, sur ce point, dans le bon sens.

La question de l'accompagnement des acteurs privés dans la restauration des milieux naturels a également été discutée.

D'une manière générale, sur ces questions fiscales, le groupe de l'agriculture, rejoint les analyses de Guillaume Sainteny, fiscaliste de référence, qui appelait à revoir la fiscalité applicable au foncier non bâti.

« *L'allègement des charges fiscales et statutaires pesant sur le foncier rural, en permettant de lui conférer un rendement après impôts non nul et de revaloriser sa valeur d'actif, contribuerait davantage à un ralentissement de l'artificialisation des sols* » (Guillaume Sainteny, "La fiscalité peut-elle contribuer à limiter l'artificialisation des sols ?", Annales des Mines - Responsabilité & environnement, 2018/3 n°91).

Pour le groupe de l'agriculture, pour donner envie, il faut accompagner, et aider ceux qui sont en contact direct avec les zones concernées. On soutient bien financièrement les œuvres d'art, on peut aussi soutenir le foncier et plus particulièrement ceux qui s'engagent dans les dispositifs des obligations réelles environnementales ou des baux ruraux environnementaux. Le groupe précise que sans accompagnement, fixer un objectif chiffré de signatures de baux ruraux environnementaux paraît inapplicable.

Mais il reste aussi d'autres outils à inventer et à expérimenter.

Le groupe a voté pour.